

# QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX CANDIDATS DECLARES A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 22 AVRIL 2007

## *Le vin, un produit d'avenir*

*Savez-vous que*

- les exportations de vin ne cessent d'augmenter, atteignant en 2006 un nouveau record (6 milliards €), soit près de 90 Airbus A320 ;
- la viticulture est la première contributrice à la ferme France et le secteur agricole le moins aidé, son chiffre d'affaires s'élève en 2005 à 11,7 milliards €;
- la viticulture est une activité peuplante, elle emploie dix fois plus que les autres secteurs agricoles, environ 300.000 actifs permanents, sans oublier les cavistes et autres emplois liés au vin dans la distribution alimentaire et la restauration ;
- la vigne contribue à l'aménagement du territoire, elle pousse parfois sur des secteurs très reculés et quasi désertiques, elle touche 63 départements et couvre 1,72% du territoire français ;
- la consommation mondiale de vin devrait augmenter de près de 5% d'ici 2010 ;
- le vin contribue de façon fondamentale à l'image de la France, au tourisme et à l'art de vivre à la française.

**1 - Vous engagez-vous, si vous êtes élu président de la République, à défendre l'image et la culture du vin, en France et à l'étranger et à considérer notre production comme un secteur d'activité et de développement économique important ?**

## *Le vin, un produit compatible avec la santé publique*

*Savez-vous que*

- la consommation de vin a baissé en France, passant de 127 litres par habitant en 1963 à 48 litres en 2005, la part des buveurs réguliers et des buveurs occasionnels s'est inversée, pendant que le nombre de non-consommateurs a doublé ;
- la révolution de la consommation française s'est accompagnée d'une révolution de la production avec un fort développement des vins de qualité ;
- de nombreux pays nous envient notre équilibre alimentaire auquel participe le vin tel que mis en valeur dans la diète méditerranéenne par exemple ;
- les choix de la politique de santé publique en France entraînent une réduction globale de la consommation d'alcool qui, et c'est là le drame et le révélateur de l'incohérence de cette politique, ne s'accompagne malheureusement pas d'une baisse du nombre d'ivresses, comme l'a reconnu le Baromètre Santé 2005 de l'INPES ;
- le « binge drinking » (enivrements excessifs) est pour l'instant moins présent en France, pays de culture vitivinicole, que dans les autres pays européens mais ne cesse d'augmenter, notamment chez les jeunes, le samedi soir, avec d'autres produits que le vin, à l'image du mode de consommation à l'anglo-saxonne ;
- la France est aujourd'hui le seul pays qui fonde sa politique de santé publique sur une théorie (de Lederman) abandonnée par une majorité d'Etats à la suite de critiques scientifiques ;

**2 - Vous engagez-vous, si vous êtes élu président de la République, à faire évoluer les fondements de la politique de santé publique en matière d'alcoolisme afin qu'elle vise, non la consommation elle-même mais l'abus de consommation d'alcool et les causes sociales du mal-être ?**

## ***Le vin, un produit porteur de modération***

*Savez-vous que*

- l'Organisation mondiale de la Santé indique des repères pour une consommation d'alcool à moindre risque, de trois verres par jour pour les hommes, deux verres pour les femmes, avec une journée d'abstinence par semaine ;
- le Conseil de modération et de prévention, auquel certaines associations pourtant largement financées par des fonds publics refusent de participer, a adopté ces repères en deçà desquels la consommation est considérée comme modérée ;
- la Commission européenne reconnaît la légitimité d'une consommation modérée d'alcool et ne cible que l'abus dans sa stratégie vis-à-vis de l'alcool ;
- la filière européenne vin prend ses responsabilités et propose un plan de valorisation et de promotion de la modération ;
- au Québec, pouvoirs publics et professionnels travaillent ensemble pour promouvoir la modération, et obtiennent des résultats positifs dans ce domaine, le Québec étant la province qui consomme le plus d'alcool tout en rencontrant le plus faible nombre d'ivresses ;
- l'éducation est une œuvre de longue haleine destinée à s'inscrire dans la durée ;

**3 - Vous engagez-vous, si vous êtes élu président de la République, à préconiser, à côté de la nécessaire répression des excès, l'éducation et le dialogue ? à soutenir l'intérêt et l'action du Conseil de modération et de prévention ? à faire évoluer la politique de prévention de l'alcoolisme de façon pragmatique, en favorisant un engagement des professionnels du vin sur la modération et en imposant des objectifs qualitatifs et non quantitatifs ?**

## ***Le vin, un produit taxé***

*Savez-vous que*

- la baisse de consommation d'alcool depuis 50 ans s'est produite sans hausse de la fiscalité ;
- les produits consommés par les jeunes sont parmi les plus taxés ;
- une fiscalité au degré sur les boissons alcoolisées aurait pour conséquence d'augmenter la fiscalité sur les vins de 1149%<sup>1</sup> et de diminuer celle des boissons les plus consommées par les jeunes ;
- une fiscalité élevée entraîne des risques de fraude et donc des risques directs sur la santé ;
- les accises sur le vin ont été créées par la filière pour participer à une politique de traçabilité, de sécurité alimentaire et de qualité.

**4 - Vous engagez-vous, si vous êtes élu président de la République, à ne pas proposer d'augmentation de la fiscalité sur le vin au motif de la lutte contre l'alcoolisme et à réaffecter le fruit de ces taxes à la politique de qualité et de traçabilité ?**

---

<sup>1</sup> Rapport d'information d'Hélène Mignon auprès de l'Assemblée nationale – 17 juin 1998

## **Vin & Société : qui sommes-nous ?**

### ***Une association unique et efficace***

L'association Vin & Société, regroupe depuis une quinzaine d'années toute la filière vitivinicole pour défendre les valeurs du vin dans la société. L'objectif est de permettre, sur le plan politique, la valorisation du vin et le développement de la filière vitivinicole tout en répondant positivement aux impératifs de santé publique. Cela passe par un message simple : la promotion d'une consommation socialement responsable qui s'appuie sur l'information, l'éducation et la responsabilisation des individus, des jeunes en particulier.

Les professionnels estiment en effet qu'il y a compatibilité entre les intérêts spécifiques du secteur vitivinicole et l'amélioration de la politique de santé publique en matière de prévention de l'alcoolisme. Le redéploiement de la consommation de vin (actuellement concentrée sur 30% seulement de la population) permettrait de vendre au moins autant de bouteilles de vin tout en valorisant une consommation modérée. Vin et Société souhaite qu'en France, à l'instar de ce qui se fait au niveau européen, les professionnels soient considérés comme des partenaires utiles de la santé publique.

### ***Une forte représentativité***

L'association réunit l'ensemble des organismes professionnels nationaux de la filière :

- pour la production : la CCVF (Confédération des Coopératives Viticoles de France), la CFVDP (Confédération Française des Vins de Pays), la CNAOC (Confédération Nationale des Producteurs de Vins et Eaux-de-Vie de Vin à Appellations d'Origine Contrôlées) et les VIF (Vignerons Indépendants de France) ;
- pour le négoce : l'AFED (Association Française des Eleveurs Embouteilleurs Distributeurs de Vins) et EGVF (Entreprises des Grands Vins de France) ;
- pour les interprofessions : l'ANIVIT (Association Nationale Interprofessionnelle des Vins de Table et des Vins de Pays) et le CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine).

### ***Quelques chiffres sur la filière vitivinicole française***

***L'importance du vignoble*** (source Viniflor – 2005)

Surface totale du vignoble : 850.000 hectares

Production totale : 53,5 millions d'hectolitres

La France reste le premier producteur mondial, devant l'Italie et l'Espagne.

### ***Le rôle social*** (Recensement agricole 2000)

144.000 exploitations viticoles dont 110.000 commercialisent un produit viticole

240.000 actifs permanents en viticulture, de nombreux saisonniers, près de 40.000 personnes dans les entreprises du négoce et 10.000 dans la coopération viticole

Avec un chiffre d'affaires de 11 milliards € la viticulture est la première contributrice à la valeur de la ferme France

### ***Le rôle de la filière dans les exportations françaises*** (source FEVS - 2005)

La filière vitivinicole joue un rôle primordial pour la balance commerciale française

Montant des exportations : 5,52 milliards € soit près de 90 Airbus A320.

Plus largement, le vin joue un rôle prépondérant dans l'image de la France, sa culture, son tourisme et sa qualité de vie.



## **Nous voulons**

### **Voir évoluer la politique de santé publique**

Force est de constater que si la consommation de vin a fortement régressé ces dernières années, les problèmes d'abus d'alcool ont malheureusement toujours la même actualité.

#### ***Aujourd'hui, la Santé publique cible les petits et moyens buveurs pour les rendre abstinents***

En matière d'alcool, ce qui sous-tend la politique de santé publique est l'interdit et le discrédit des produits. L'objectif affiché du ministère de la Santé est de faire baisser de 20% la consommation globale d'alcool<sup>2</sup>. Ainsi, le directeur général de la Santé a récemment déclaré que la politique de santé publique doit avoir pour but « l'augmentation du nombre d'abstinents et la réduction de la consommation des petits et moyens buveurs, les plus nombreux ». <sup>3</sup> L'objectif est uniquement quantitatif, basée sur des théories invalidées par les faits, et non qualitatif. C'est inadmissible ! Pourquoi rendre un petit buveur abstinent ? Pour quel résultat ? Ne vaudrait-il mieux pas s'attaquer aux buveurs excessifs ?

#### ***Il faut s'attaquer aux comportements plutôt qu'au produit***

Notre filière n'a absolument aucun intérêt, surtout pas économique, à voir se multiplier le nombre d'alcooliques et diminuer le nombre de consommateurs occasionnels. Nous souhaitons participer à une politique alternative de santé publique qui prévoit :

- le respect des lois en vigueur afin de lutter efficacement contre les abus et non l'usage des produits ;
- l'amélioration des moyens de la prévention ;
- la promotion d'une consommation modérée et responsable plutôt que l'application systématique et excessive du principe de précaution ;
- des actions d'information et d'éducation ciblées en fonction des consommateurs qui méritent d'être traités en individus responsables de leurs choix..

Et ne pas oublier le plaisir, élément fondamental de la santé et du bien-être de chacun d'entre nous !

#### ***S'inspirer de la politique européenne de partenariat au bénéfice de la santé publique***

Depuis plus d'un an, la Commission européenne a organisé de nombreuses réunions pour préparer une communication sur la stratégie pour réduire les dommages liés à l'alcool, associant les différents secteurs concernés, de la prévention et des boissons alcoolisées. La politique de santé reste du ressort des Etats membres. La Commission ne propose pas de réglementation commune mais a présenté, le 24 octobre 2006, une recommandation qui servira de cadre d'action aux Etats dans les domaines de l'alcool et la santé. L'objectif visé est l'abus de consommation et non la consommation elle-même. Elle a obtenu des engagements des professionnels qui doivent prendre leur responsabilité pour dénoncer les abus et promouvoir la modération.

### **Participer au Conseil de modération et de prévention**

#### ***Pourquoi un Conseil de la modération et de la prévention ?***

Les notions de prévention et de modération doivent être au cœur de la politique. Pour ce faire, l'échange et la compréhension mutuelle entre les acteurs de santé publique, les pouvoirs publics et notre filière doivent être structurés. Tel est l'objet du Conseil de modération et de prévention dont l'idée est née en 2004. En effet, les dernières campagnes de prévention de l'alcoolisme ou les remous politiques et médiatiques liés à « l'amendement loi Evin » ont montré que le ministère de la Santé, le

---

<sup>2</sup> Loi de santé publique du 9 août 2004

<sup>3</sup> Bulletin épidémiologique hebdomadaire de l'Institut de veille sanitaire, n°34-35 du 12 septembre 2006, « Alcool et santé en France, état des lieux », Editorial de Didier HOUSSIN

plus souvent, ignore et méprise tout ce qui fait la spécificité du monde du vin. Il est pourtant possible de s'entendre, à condition de s'écouter. C'est tout l'objet de ce Conseil.

### ***Pourquoi la filière souhaite participer au Conseil de la modération et de la prévention ?***

La filière est tout à fait consciente que la création de ce Conseil ne résoudra pas ses problèmes économiques mais elle espère que le dialogue qui devrait s'y développer avec les responsables de la santé publique permettra de faire évoluer et d'adapter la politique nationale de prévention. Il doit permettre la recherche de solutions efficaces, compatibles avec le développement de notre filière en adaptant notamment la politique nationale de prévention afin qu'elle ne s'attaque pas inutilement au produit mais essentiellement aux comportements à risque.

### ***Pourquoi accorder autant d'importance au Conseil de la modération et de la prévention ?***

En matière de prévention, le Conseil doit permettre d'associer toutes les parties concernées, sans exclusive ni parti pris, aux actions de prévention en matière de santé publique et de sécurité routière et d'offrir plus de lisibilité aux actions de sensibilisation des consommateurs à la modération et la responsabilisation. Contrairement à ce qui a pu être dit dans la presse, la filière ne tient pas à « contrôler les campagnes de prévention » mais à favoriser un dialogue responsable et constructif en amont avec les responsables de ces campagnes. En matière de communication, Vin & Société souhaite notamment parvenir à une définition commune à tous les acteurs français du concept de la modération, à améliorer la connaissance des produits vitivinicoles et à permettre à la filière de valoriser un produit de qualité à travers une consommation socialement responsable.

## **Promouvoir la modération**

### ***Définir la modération afin de travailler à partir d'un socle commun***

La modération est une composante générale qui nous est indispensable en tous domaines. Toute personne a intérêt à déterminer sa juste mesure dans la consommation d'un produit par rapport à ses capacités d'absorption et à son besoin ressenti. Par opposition, l'abus, l'excès, l'immodération, l'intempérance conduisent à une dégradation de la qualité de vie. La modération est la seule façon d'adopter un comportement sage, facteur d'une meilleure qualité de vie.

Lors de sa réunion du 25 octobre, l'ensemble des participants au Conseil de la modération et de la prévention s'est accordé sur une définition de la notion de modération pour la consommation de boissons alcoolisées : **trois verres par jour pour les hommes, deux verres pour les femmes, avec une journée d'abstinence par semaine. Cela correspond aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé pour une consommation d'alcool à moindre risque et aux travaux produits par les équipes médicales françaises.**

La filière vitivinicole souscrit tout à fait à ces repères de consommation pour un usage sans risque de son produit. La modération est intimement liée à la dégustation et à la culture du vin.

### ***Eduquer les consommateurs à la modération et la responsabilisation***

Les professionnels du vin estiment nécessaire, en matière de lutte contre l'alcoolisme, de privilégier l'éducation, l'information et la prévention, l'objectif étant d'offrir aux citoyens les moyens de prendre des décisions responsables pour leur consommation de boissons contenant de l'alcool. Dans ce cadre, Vin et Société encourage les diverses actions d'initiative professionnelle prônant la modération et la responsabilisation en ce qui concerne la consommation de vin. De nombreux exemples existent déjà d'actions menées avec succès par les professionnels, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, en matière d'éducation, d'information et de sécurité routière.

Par ailleurs, au niveau européen, notre secteur s'est engagé :

- à constituer un conseil d'information sur le vin, véritable observatoire scientifique de la consommation du vin et des études sur les effets de cette consommation sur la santé et la société ;
- à diffuser un message commun sur les méfaits d'une consommation excessive et la nécessité de privilégier une consommation modérée et responsable.

